mont, et à Achille L..., 23 ans, demeurant 37 bis, rue du Moulin, manœuvre. De plus, deux amateurs de pugilat s'étant donné des coups à la sortie d'un estaminet de la Grande-Place, procès-verbal leur a été dressé pour coups réciproques. Il s'agit des nommés P. J., 32 ans, marchand, demeurant 23, place des Reignaux, à Lille, et Henri D., 32 ans, également marchand, domicilié à Tourcoing, rue de Dempierre, cour Jonville.

UNE AUTO DE FRAUDE CAPTURÉE PAR LES DOUANIERS

Les préposés des douanes de garde au poste frontière du Risquons-Tout, visitaient hier matin l'automobile de M. Drion Jules, 29 ans, marchand ambulant, domicilié à Wasquehal. Ils y découvrirent en plusieurs ballots habilement disséminés, 60 kilos de tabac de provenance étrangère. Procès-verbal fut aussitôt dressé à la charge du délinquant qui fut arrêté et déféré au parquet de Lille par les soins de la gendermerie de Tourcoing. L'auto, une 6 CV Renault, d'une valeur de 7.500 fr. environ, a été saisie.

DEUX COLLISIONS D'AUTOS
Dégâts matériels

A l'angle des rues de Lille et des Ursulines, carrefour très animé et particulièrement étroit, l'automobile pilote par M. Leduc Maurice, 19 ans, demeurant 70, rue de Roubaix, à Tourcoing, a heurté l'automobile de M. Georges Degroote, 32 ans, demeurant 16, rue Duguesclin, à Tourcoing. Il y a de légers dégâts matériels.

— Dans la rue de Tournai, non loin de la rue Léon-Salembien, un autocar belge appartenant à M. Joseph Wamincke, entrepreneur de transports en commun à Moorsalède (Belgique) et conduit par son propriétaire, a heurté assez violemment l'auto conduite par M. Tavernier Maurice, 33 ans, demeurant rue de l'Epidème, à Tourcoing. L'automobile a subi quelques dégâts matériels.

UNE MANIFESTATION A LA FEDERATION DES AMICALES

Hier soir, les dirigeants des amicales de la ville (garçons et filles) se sont réunis à leur siège, rue du Haze, pour fêter MM. Houvillain, Lasseron, Poliet et Castelain, récemment nommés officiers d'Académie. Les présidents de la clique et fifres scolaires s'étaient joints à cette manifestation.

Les vins d'honneur servis, M. Wagon, président de la Fédération, se fit l'interprète de tous pour féliciter très cordialement les heureux décorés. Il rappela les services rendus par chacun d'eux, tant à la Fédération que dans leurs Amicales respectives, et montra que leur récompense fut en tous points méritée et justifiée. Comme marque d'affectueux attachement il remit à chacun un superbe bronze symbolisant le travail et leva son verre aux distingués et à l'école laïque.

Tour à tour les promus remercièrent et assurèrent la Fédération de tout leur dévouement dans l'avenir comme par le passé, dans le but de servir au mieux leur école et leur amicale.

La soirée, animée d'un bon esprit de camaraderie, se termina très gaiement par des chants où les dames se distinguèrent tout spécialement.

COMMISSION SCOLAIRE

La commission scolaire s'est réuni dimanche 11 mai, à 10 h. 30, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. A. Persy, adjoint au maire, pour examiner les motifs invoqués par les parents pour les absences de leurs enfants à l'école pendant le mois d'avril.

La peine de l'affichage, pour une période d'un mois, a été prononcée, en vertu des articles 12 et 13 de la loi du 28 mars 1882, contre deux personnes qui ne s'étaient pas présentées.

Le nommé Robyns Joseph, demeurant rue Berthelot, baraquement 28, a été condamné à l'audience du 29 avril 1930 du tribunal de simple police, à 3 fr d'amende pour infraction à la loi scolaire.

LES GRANDES FETES DU BLANC-SEAU

Le Comité se réunit tous les jeudis à 20 h. 30 sans convocation au square Général Leman. Le programme est édité, il sera mis en vente incessamment ; la somme étant à une tombola gratuite dont les lots seront exposés à la Cloche Fleurie, 78-80, rue de Mouvaux, face au boulevard Descat. Les lots principaux sont offerts par leurs fabricants et le Comité. Les commerçants du quartier vont sans aucun doute se faire un point d'honneur d'en offrir d'autres très intéressants. Ils se feront une réclame gratuite tout en aidant le Comité qui trouve dans la vente du programme des ressources indispensables. Le Rallye-Raton se courra dimanche 22 juin, départ probable 13 h. Inscription à l'avance chez M. Enco, café du Boulevard, angle rue des Villas.

La ducasse du Blanc-Seau sera avancée au 29 juin par autorisation municipale, pour qu'elle ne coïncide plus avec les fêtes et ducasse de l'Epeule. Les forains seront exonérés pour 1930 de la moitié des droits de place, ils peuvent dès maintenant s'inscrire au Service de l'Octroi, mairie de Tourcoing. Le Comité pour donner de la vie à la ducasse organise pour le 29 juin deux concours de trottinettes et de bottonnets, des feux d'artifice.

La veille 28 juin, braderie annuelle; 300 fr. de primes seront tirées au sort entre les commerçants qui se seront inscrits à l'avance chez M. Verscheiden, débitant de tabac, 108, rue Mouveaux.

QUETE POUR LES MUTILES

Au cours de la réunion générale de la société de secours mutuels la St-Louis, une quête faite au profit des mutilés de guerre a rapporté la somme de 90 fr. 50 et a été versée à la caisse de secours du groupe des mutilés de Tourcoing et ses cantons.

STATISTIQUE DE L'ABATTOIR

Bétail abattu. — Gros bétail: 142; veaux, 235; moutons, 14; porcs, 169; chevaux, 18.

Quantités déclarées, en kg., pour la ville: 18.000; pour la banlieue, 23.849. Au total: 82.308 kg. Viande de cheval: 5.953 kilos. Prix moyen des viandes: bœuf 10 à 15,25 le kg.; veau 15 à 18,50; mouton 16 à 18 fr.; porc 14,75 à 15,25.

Le service d'inspection a saisi 311 kg. de viande impropres à la vente.

Sociétés et Comités

TROUPE JEAN DELAHOUSSE. — Aujourd'hui, mercredi, à 19 h. 30, répétition générale pour le concert du 31 (de service : Jean Devermay).

ASSOCIATION PHILATELIQUE TOURQUENNOISE — Réunion mercredi 14, au siège, 24, rue Nationale, à 20 h. 15.

ORPHEON « L'ECHO DE LA FRONTIÈRE ». — Les funérailles de M. Albert Desreumaux, secrétaire honoraire, ayant lieu ce jour, à 9 h. 15, en l'église Saint-Christophe, les sociétaires disponibles sont priés d'y assister et de se trouver à 9 h.

CERCLE SYMPHONIQUE DU FLOCON. — Aujourd'hui, mercredi, à 19 h. 45, réunion de la commission. A 19 h. 45, répétition du programme qui sera exécuté au concert-apéritif à la foire aux plaisirs du dimanche 18 mai.

ORPHEON DES TRAVAILLEURS. — Ce soir, mercredi, à 20 h., répétition générale aux locat.

A LA MUTUELLE. — Les sociétaires libres sont instamment invités à assister aux funérailles de leur collègue, M. Albert Desreumaux. Réunion à la maison mortuaire, 31, rue des Anges mercredi 14 mai à 9 h., ou à l'église Saint-Christophe, à 9 h. 15.

ARTISANAT FRANÇAIS. — Permanence. — Mercredi, de 18 à 19 h., salle des Artisans, institut Colbert, 18 rue de Gand. Renseignements aux adhérents ; contrat d'apprentissage ; renseignements sur l'Annuaire des Artisans.

ETAT CIVIL

Naissances. — André Vandepulitte, chaussée Denis-Papin, 23; Jacques Steyaert, rue Famelart; Solange Meurisse, rue de la Fin de la Guerre; Monique Deleu, rue Chevreul, 44; Daniel Jountaux, rue des Cinq-Voies, 104.

Publications. — Maurice Nys, employé à Croix et Marie Coolsaet, confectionneuse, rue d'Athènes, 14; Marcel Heyndrickx, industriel à Tourcoing et Lucienne Resson, à Marquillies; Paul Chais, employé aux P.T.T., rue des Villas, Fort Ponchain, 4 et Marie Mannotte, visiteuse à Mouvaux.

Décès. — Julie Hessebroucq, 82 ans, veuve Henri Herbaux, rue Chanzy; Augustine Bricout, 88 ans, veuve Pierre Cau, rue Nationale, 11. Edmond Haessebaert, 71 ans, rue d'Havré, 3; Joseph Honoré, 74 ans, rue d'Havré, 3; Jeanne Delporte, 58 ans, rue de Calais, 38.

La Société chorale les Crick-Sicks de Tourcoing va participer à un Festival à Alger

Le Nord, qu'on suppose bien à tort, déshérité en ce qui concerne l'art, manifeste, au contraire, en réaction de son climat morose et rigoureux, de particulières qualités artistiques. Il présente même, sur d'autres régions, auxquelles on prête bien gratuitement des vertus accessoires, celle des fortes organisations, impressionnantes par le nombre, et une volontaire discipline indispensable aux larges et profonds effets d'ensemble.

Le travail en commun et tendant à un but défini, a fondu, ici, dans un vaste creuset, les originalités et les séductions individuelles, pour une œuvre d'envergure et précise.

Et c'est là, incontestablement, qu'on doit découvrir le secret de ces Associations musicales, sportives, chorales et mutuelles, qui réalisent des prouesses surprenantes et atteignent à des résultats d'ensemble impossibles ailleurs.

Parmi ces Sociétés étonnamment nombreuses, imposant à chacun de ses membres un travail personnel appelé à concourir à l'effet de masse, nous devons placer, au tout premier rang, la Société Nationale des Orphéonistes « Les Crick-Sicks ».

Sa fondation date de 1852. C'est donc une Société fort vénérable. Elle a eu le privilège de successifs rajeunissements, sur un long chemin marqué de glorieuses étapes.

Elle avait alors, le nom de Société Chorale que lui donna M. Louis Hossoe père, son fondateur.

Ses buts étaient définis : propagation du goût et développement du sens musical dans le peuple. Bonne et saine camaraderie. Exclusion de tout esprit de clan ou de parti. Interdiction de discussions philosophiques, politiques et religieuses.

Cette formule de sagesse ne laissait place qu'à une seule préoccupation : cultiver la musique et le chant.

Elle devint le mot d'ordre, la seule raison d'être. Et les succès obtenus font la preuve de son excellence.

Au hasard d'un palmarès, peut-être unique, nous relevons : Lee prix, Menin 1853 — Lille 1855 — Gand 1856 — Amiens 1864 — Senlis 1868 — Roubaix 1882 — Lille 1883 — Meaux 1886 — Paris 1889 — Rouen 1896 — Milan 1906 — Caen 1925.

Challenge International Caen 1925.

Les Crick-Sicks ont prêté leur concours et quel concours ! à des auditions et tournois très nombreux : Gand 1907, 1908, 1913, 1921, 1923 ; Lille 1908 1921, 1924 ; Douai 1908 ; Arras, 1909, 1923 ; Wiesbaden, 109 ; Valenciennes, 1911, 1924; Charleroi, 1911 ; Versaille 1911 ; Blankenberghe 1912 ; ursaal Kd'Ostende 1913, 1921 1927 ; Paris, Salon des Musiciens Français 1914 ; Dunkerque 1921 ; Bruxelles 1923; Notre-Dame de Paris 1923; Olympiades de Colombes 1924.

A bon droit, les Cricks-Sicks peuvent tirer un orgueil légitime d'une telle moisson de lauriers. Ils sont dûs, évidemment aux qualités de tous les membres, à leur travail personnel, à leur amour du chant. Mais ils appartiennent aussi, à un Maître incomparable, qui a sû rassembler les éléments du succès, leur inspirer l'émulation et qui, animateur exceptionnel des grandes masses chorales, les assouplit aux finesses de l'art du chant, les initie aux nuances qui grondent comme un orage ou causent comme un souffle, et les hausse à la perfection des exécutions conduites on ne saurait mieux. Ça c'est le maître Duysburgh !

De tels éléments et un tel chef forcent le succès et reculent les limites de la perfection. Aussi n'est-il pas surprenant qu'ajoutant à la note prestigieuse que la France fait retentir sur l'Algérie, aux festivité presque fastueuses qui se déroulent sur la Colonie superbe, avant-garde de la métropole en Orient, les Crick-Sicks aient accepté de se faire entendre dans Alger.

Ce voyage lointain n'est pas inutile. Il consacrera pour les Algériens, un élément nouveau de la gloire française, pour les Français la haute valeur de la Société du Nord, pour le Nord la réputation si solidement assise des Crick-Sicks de Tourcoing.

Les Crick-Sicks s'embarqueront à Port-Vendres, sur le steamer « El Goléah », le vendredi 6 juin. Ils arriveront à Alger le lendemain, samedi 7 juin. Et le dimanche ils offriront le concours. Le matin lecture à vue ; après-midi concours d'exécution ; le soir concours d'honneur.

Tous nos vœux et ceux du Nord en entier accompagneront sur le sol africain cette splendide phalange, qui nous reviendra, nous en sommes persuadés, auréolée d'une gloire nouvelle.

E. B.

LES MEMBRES DE LA SOCIETE DES CRICK-SICKS

HALLUIN

ECHO DU CORTEGE HISTORIQUE DE JEANNE D'ARC. — Le comité des fêtes de Jeanne d'Arc avait convié hier soir, mardi, dans la grande salle du cercle St-Joseph, rue de la Gare, tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont collaboré au succès de la fête de dimanche dernier.

Cette fête a été donnée avec le concours des sociétés patriotiques, musicales, sportives, des cercles et des écoles de la ville et sous le patronage du Syndicat d'initiative.

« Les Amis d'Halluin », de l'Union Patronale d'Halluin, de l'Union des commerçants et des différents groupements de la ville.

Le comité d'honneur comprenait MM. les président des diverses sociétés et groupements de la ville, M. Emile Dorem, curé doyen, et MM. les membres du clergé d'Halluin.

En très grand nombre, présidents des sociétés, membres des jurys, les figurants, commissaires de la fête, etc..., étaient présents un « café de remerciement » que leur offrait cordialement le comité des fêtes.

M. Edouard Delattre-Lemaire, président du comité d'organisation, remercia tous ceux qui assurèrent par leur présence, leur dévouement, etc., au grand succès qu'obtint, malgré le mauvais temps, le cortège historique de Jeanne d'Arc.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Etablissements Lorthiois-Leurent, Désiré Wastyn, 47 ans, plaies contuses du pouce gauche, 12 j.; Etablissements Edouard Defretin, tisseur Soenen, 60 ans, contusion à la main gauche, 15 jours; à la Cie Française du Caoutchouc, Adrien Delmote, 24 ans, a reçu le piston d'un compresseur sur le pied gauche, 15 j.

CAISSE D'EPARGNE. — Séance du 11 mai : 22 versements dont 3 nouveaux pour 34.675 fr. ; 6 remboursements pour 45.840 fr. Administrateur : M. Joseph Louf.

RONCQ

CAISSE D'EPARGNE. — Séance du 11 mai : 11 versements pour 9.765 fr. ; 9 remboursements dont 5 soldés, pour 19.296 fr. 80. Administrateur de service, M. Georges Mansis.

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Blanche Diéryckx, rue de la Laite, 17.

Publications. — Marcel Vincent, commis des P.T.T à Tourcoing et Lucienne Leman, repasseuse; Jean Vandecasteele, ouvrier cerclieur, et Marthe Destailleurs, bobineuse à Linselles; Raymond Duhem, ratlacheur à Tourcoing, et Rachel Declercq, doubleuse.

Décès. — Paul Olivier, rue de Vieille-Cour.

COMINES

AMICALE DES FILLES. — Les membres de l'Amicale des Filles sont informés que l'Amicale participera aux fêtes amicalistes organisées à Erquinghem, le jeudi 29 mai. Départ de Comines à 14 h., rentrée à 20 h 30.

Les membres désireuses de faire partie du voyage qui aura lieu en autocar et gratuitement, sont invitées à se faire inscrire de suite chez Mlle Dupont, présidente, rue des Ecoles, et ce, jusqu'au 19 mai inclus, délai de rigueur.

POUR LA FONDATION LAPIE. — La soirée organisée par l'Amicale des Filles, avec le bienveillant concours de la Société mixte symphonique et lyrique « L'Espérance » qui aura lieu dimanche 18 mai, à 17 h., dans la salle de l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, est d'ores et déjà assurée d'un très vif succès. Les auditeurs qui, déjà nombreux, ont retenu leurs places, verront défiler, sur la scène, de beaux groupes de fillettes choisis, qui rehausseront encore mieux l'éclat des saynètes, rondes, ballets, chœurs, etc. Nos artistes Cominois de « L'Espérance », dont la renommée n'est plus à faire tant au point de vue musical que lyrique, exécuteront des œuvres musicale set des intermèdes qui seront très goûtés. Le prix des places sont : premières, 5 fr. et secondes, 3 francs.

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE ARRESTATION. — Le garde Roussel a mis en état d'arrestation lundi vers 22 h Achilla Hoedt âgé de 27 ans, ferrailleur, demeurant à Mouscron (B.) qui faisait du tapage à l'estaminet de l'Eglise. Le violent a fait l'objet d'un procès-verbal pour ivresse, tapage et injures. Il a été conduit au parquet mardi après-midi.

LILLE

Tribunal Correctionnel

AUDIENCE DU 13 MAI

Vols. — Les nommés Olivier, livreur à Tourcoing, 313, rue de Courtrai ; Cuteria Georges, magasinier audit lieu, 95 rue Rouget-de-l'Isle ; Lesage Yvonne, employée tous trois au service de la maison Ghesquière et Haquette, rue Nationale à Tourcoing, commerçant, chef-gérant, le Tribunal sous l'inculpation de vols.

Profitant de l'autorisation qui leur était donnée par leurs employeurs de prendre leur repas de midi au rez-de-chaussée du magasin, ils dérobaient des marchandises qui étaient placées sur le camion qui conduisait Olivier et qui étaient ainsi détournées de la maison Ghesquière et Haquette.

C'est du moins ce que constatait la chef magasinier, qui, ayant remarqué que la porte de la cave donnant sur la rue avait été ouverte pendant son absence, ne fit cependant que des observations aux ouvriers.

Le 30 janvier dernier, M. Haquette aperçut, à l'heure du déjeuner, la demoiselle Lesage qui passait par l'ouverture la cave et déposait sur le camion d'Olivier, 10 boîtes de Blanco.

Une surveillance, confiée à un agent de sûreté, permit de surprendre Duterte qui sortait de la cave, portant une lourde cuve qu'il déposa sur le camion Olivier qui stationnait, plaça lui-même la cuve dans le fond du camion. Duterte, redescendant à nouveau, revenait avec une caisse de savon qui fut déposée comme la cuve, dans le fond du camion.

Après le chargement, Olivier monte sur le siège et partit avec le camion. C'est alors qu'il fut rejoint et interrogé par l'agent de sûreté.

Olivier, prétendit d'abord que la cuve était vide, alors qu'elle était remplie de savon mou. Il soutint en outre, que Duterte, en l'absence du chef magasinier, devait établir un bon provisoire de sortie. Il affirma en outre que la caisse de savon devait être livrée à la maison Devos, alors qu'aucune commande n'avait été faite par celle-ci.

Une perquisition opérée chez Olivier fit découvrir des marchandises, qui n'avaient pas fait l'objet de bons de sortie.

Olivier, que défendait Me Balavoine, a été condamné à 6 mois de prison, ainsi d'ailleurs que Duterte, pour qui plaidait Me Dodoin.

Quant à la demoiselle Lesage, elle a été condamnée, après plaidoirie de Me Balavoine à 2 mois de prison.

Tous trois sont en outre solidairement condamnés à 500 francs de dommages-intérêts envers leurs patrons, qui étaient représentés par Me Bruneau.

— 15 jours de prison à Charles Dété, ouvrier agricole à Wasquehal, qui avait volé 150 pieds de chrysanthèmes à Raymond Mazure.

DOMMAGES DE GUERRE

recherchés toutes régions. Frais à ma charge. PAIEMENT COMPTANT. Fonds chez notaire. — DEGRYSE, 201, Rue de la Liberté, LILLE. T. 48-62

DOUAI

AU PARQUET

UN POIVRE... RECALCITRANT A DENAIN

Le sieur Karol Kapka, 34 ans, tailleur d'habits à Denain, était entré au cabaret Denuada, rue Lazare-Bernard ; comme on lui refusait à boire, Kapka brisa une glace d'une valeur de 200 francs.

Mis en état d'arrestation il se rebella ; conduit au violon, Kapka tut, a son réveil, gratifié de trois procès-verbaux pour ivresse, bris de clôture et rébellion.

Conduit ensuite au Parquet, il a été écroué.

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR A QUIEVRECHAIN

Les douaniers ont arrêté au lieudit « Le Kiosque » à Quiévrechain, le sieur Israel Kofter, 26 ans de nationalité polonaise porteur d'une valise remplie d'étiets neufs achetés à Liège et qu'il avait l'intention de vendre en France sans avoir payé de droits de douane.

Kofter, déféré au Parquet, a été écroué.

MENACES DE MORT A RAISMES

Le sieur Constant Tourailles, 46 ans, chauffeur, avait vécu pendant plusieurs années avec la nommée Laurent Maronet, 39 ans, ménagère, rue de Beuvrages, à Raismes.

Des discussions ayant surgi, Tourailles se rendit à Paris ; il revint hier à Raismes et demanda à la femme Maronet de reprendre la vie commune ; celle-ci refusa et méconnut Tourailles menaça de mort son ancienne amie.

La police procéda à l'arrestation du chauffeur, qui, après interrogatoire a été conduit devant M. le Procureur de la République à Valenciennes et écroué.

UN INCENDIE RUE DE L'HOPITAL-DE-SIEGE

Un incendie s'est déclaré, mardi, vers 5 h. 45 du matin, dans l'entreprise de menuiserie Guelton, 75, rue de l'Hôpital de Siège.

C'est Mlle Colette Guelton qui en se levant, aperçut une forte fumée, dans le cour, provenant de l'atelier de menuiserie.

Elle réveilla son frère et prévint les pompiers qui se rendirent sur les lieux ; plusieurs lances furent mises en batterie et vers sept heures les pompiers étaient maîtres du feu.

Les dégâts ne sont pas encore évalués approximativement ; ils sont couverts par plusieurs compagnies d'assurances et consistent notamment en marchandises et machines.

Les causes de ce sinistre ne sont pas nettement établies ; il semble pourtant qu'il serait dû à un court-circuit.

Sur les lieux on remarquait la présence de plusieurs conseillers municipaux. Le service d'ordre était assuré par M. Pas, commissaire central.

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

Au cours de la journée d'hier, des procès-verbaux ont été dressés par les agents de la police municipale contre L... J..., à Fresnes pour défaut de carte d'identité de marchand de bestiaux ; contre Q... S..., rue Saint-Jacques, pour déversement de matières fécales dans un égout ; contre M... G..., quai des Mines pour divagation de chien hargneux sur la voie publique ; contre C... E..., ; P... M..., avenue Desandrouins pour abandon non motivé du lieu de stationnement par chauffeur de taxi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

QUAND L'AMOUR MEURT. — Mariés depuis huit ans, la bonne harmonie ne régnait jamais dans le ménage C..., J..., demeurant rue Berthelot, à Bruay-sur-Escaut. Madame reprochait souvent à son mari ses rentrées trop tardives ce qui eut pour effet de le mettre dans une colère bleue. Ce n'était encore qu'un demi-mal, mais dernièrement C... se paye le lendemain d'administrer à sa femme une de ces « volée » qui n'était pas une volée de moineaux. Blessée légèrement heureusement, Mme C... a rendu visite à un docteur puis a pris le route de la gendermerie où elle a déposé une plainte contre son brutal mari.

VIEUX-CONDE

BLESSEE PAR UNE AUTO. — Lundi dernier vers 15 heures, l'automobile de M. De Donder Achille, boulanger, demeurant Avenue de la Liberté venant de cette direction et le camion automobile de l'Escaut et Meuse se croisaient dans la rue Victor-Hugo, au lieu dit « Le Chentier ». Débouchant du coron des mines, une femme voulut traverser la rue en courant ; elle évita le camion d'Escaut et Meuse, mais n'aperçut pas l'auto de M. De Donder contre laquelle elle vint se heurter et eut le pied gauche pris sous la roue avant gauche. M. De Donder voyant le geste de la femme avait freiné aussitôt, mais il fut impossible d'éviter l'accident. Transportée de suite dans un café, la dame née Marguerite Delbèke, épouse Plichon Myrtil, 30 ans, demeurant coron des mines, reçut les soins du docteur Perrin. Elle en sera quitte pour quelques contusions et une blessure légère au pied gauche qui l'immobiliseront pendant une dizaine de jours.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

MAUBEUGE
UN DOUANIER EST VICTIME D'UN GRAVE ACCIDENT DE MOTOCYCLETTE

Lundi dernier, vers 16 heures, M. Emile Fourmoy, 34 ans, négociant en charbons et entrepreneur de transports à Recquignies, revenait de la Briqueterie d'Assevent, conduisant un camion chargé de briques. Il avait franchi à petite allure le carrefour des Quatre-Chemins et se disposait à prendre la route de Boussois, lorsqu'il aperçut venant en sens inverse une motocyclette lancée à toute vitesse.

M. Fourmoy, selon ses dires, crut voir que le conducteur de la moto n'était pas très sûr de sa direction et qu'il hésitait pour savoir s'il allait passer à droite ou à gauche du camion, se trouvant à ce moment à peu près au milieu de la route. Croyant éviter un accident, l'automobiliste stoppa. Mais juste à ce moment arriveit la moto qui se jeta sur le camion. Le choc fut très violent. Le motocycliste, projeté au-dessus de sa machine, resta inanimé sur le sol perdant du sang en abondance par une grave blessure au visage.

Le docteur Tephenel, de Recquignies, fut prévenu, tandis que le gendarmerie de Maubeuge, également avertie, se transportait sur les lieux. Le docteur, après quelques soins, fit transporter à Maubeuge le blessé, M. Augustin Sarcos, 28 ans, sous-brigadier des douanes. Celui-ci fut admis à l'Hôpital Militaire. Il portait au visage de graves blessures, avait les lèvres tuméfiées, des dents brisées et le nez cassé. Une opération chirurgicale fut immédiatement entreprise.

M. Sarcos, qui habite Houssois, venait prendre son service à Maubeuge, car il fait partie des brigades de douanes de cette ville. Son état, quoique sérieux, ne paraît pas trop alarmant.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

BRUAY-EN-ARTOIS

SUR BELLE-MAMAN. — L'autre soir, Mme Vve Delobelle, née Bouquillon Catherine, 55 ans, demeurant 26, rue Marmottan, se rendit chez son beau-fils, Dehosse Alphonse, demeurant 22, même rue, pour lui reprocher d'être allé se promener en ville, bien qu'il eut chez lui un enfant malade. Au cours de ses reproches, elle le traita de grand fainéant. Dehosse, quelque peu surexcité par la boisson et non satisfait de ce quolibet, porta sur l'œil gauche de sa belle-mère un violent coup de poing. Mme Delobelle a porté plainte à la police et remis un certificat médical. Un procès-verbal a été dressé.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

UN CHAUFFARD FAIT DES SIENNES. — L'autre soir, M. Waryck Ignace, 31 ans, demeurant coron de la Filature, 17, à Hénin-Liétard se rendait en compagnie de sa femme et de son enfant, qu'il poussait dans une voiture, à la fête de Billy-Montigny.

Arrivé à hauteur des brasseries rue Nationale, ils durent emprunter le côté droit de la route, le trottoir étant encombré de vieux pavés. Une première voiture automobile marchant dans la même direction les dépassa, suivie bientôt d'une seconde qui vint happer M. Waryck, le renversant, ainsi que la voiture transportant l'enfant qui heureusement ne porte pas de blessures.

M. Weryck et sa femme portent des blessures sans trop de gravité. De ce choc, la voiture est devenue inutilisable et M. Waryck en sera quitte pour s'acheter un nouveau complet, lui causant un préjudice total de 700 francs.

Le chauffard auteur de l'accident est inconnu ; la gendarmerie, qui a reçu la plainte, recherche activement l'auteur de cet accident.

LES GROS ET LES PETITS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 22 heures, d'audacieux malfaiteurs se sont introduite dans la cour de M. Etore Jean-Marie, 59 ans, retraité des Mines, demeurant impasse, rue Victor Noir et sans aucune effraction ont enlevé de son clapier 3 gros et 3 petits lapins, estimés 120 francs. N'avant aucun soupçon, M. Etoré a porté plainte contre inconnu devant la gendarmerie de Billy-Montigny, qui s'est empressé d'ouvrir une enquête.

ARRAS

UNE AFFAIRE D'EXCITATION A LA DEBAUCHE DEVANT LA CORRECTIONNELLE

Après l'affaire du Temple du Plaisir que géraient les époux Pouginil, la police municipale découvrait un cabaret tenu par la veuve Glorieux, 68 ans, boulevard Carnot et par un Portugais Deo Gratia, 27 ans, son ami. Dans ce cabaret, des femmes de mœurs légères se donnaient rendez-vous et était facilité par la tenancière du débit.

Le tribunal a sévèrement condamné la veuve Glorieux, 18 mois de prison, 500 fr. d'amande, ainsi que le Portugais Déo Gratia et a ordonné la fermeture du débit.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

GIVENCHY-EN-GOHELLE
Une vieille maman voulait mourir

Mme Jean-Baptiste Crétal, née Marie Lelong, 61 ans, demeurant rue J.-J.-Rousseau, a tenté de se donner la mort en se tranchant la gorge avec un rasoir. Sa belle-fille, Mme Vve Crétal, l'avait quittée vers midi, et rien ne pouvait faire supposer que la vieille femme avait des idées de suicide. Quand elle revint, vers 20 h., elle trouva la sexagénaire qui vaquait à ses occupations, mais elle remarqua qu'elle avait le visage livide, les yeux hagards, et qu'elle ne causait pas. Elle en fit part à son beau-père, qui rentrait au même instant.

Soudain, ils aperçurent que Mme Crétal portait une forte entaille à la gorge. Aussitôt ils allèrent quérir le docteur Laige, qui vint constater que la malheureuse portait au cou une coupure faite à l'aide d'un rasoir. Le larynx était trenché, mais la carotide n'était pas touchée.

Vu l'état extrêmement grave de la désespérée, il la fit admettre à l'hôpital de Lievin. Afin de faire disparaître toute trace de son acte, Mme Crétal avait eu la force, malgré sa terrible blessure, de laver la sang qui maculait le carrelage. La malheureuse se trouvait très affectée de la mort de son fils, survenue ces temps derniers, et c'est par chagrin qu'elle voulait mourir.

ROUVROY
UNE MACHOIRE FRACTURÉE D'UN COUP DE POING

Joseph Szlebski, 19 ans, sujet polonais, couvreur, demeurant Grande Rue, 2, rentrait voici une quinzaine de jours à fait, à Auchy, où il passait, une terrible chute de motocyclette, est sorti de l'Hôtel Dieu où on l'avait transporté. M. Tanckéré est complètement rétabli, mais il n'a conservé aucun souvenir de l'accident dont il fut victime.

Blessés à la tasse Gayant des mines d'Aniche à Waziers où ils travaillaient, deux mineurs, Paul Lenoir, 19 ans, demeurant à Frais-Marais, et Vitold Crusielzyk, 16 ans, rouleur, ont été amenés à l'Hôtel-Dieu. Un autre mineur, Alfred Bute, 27 ans, domicilié Coron de la Tempterie, 119, à Frais-Marais qui, au cours de son travail, a eu le majeur de la main gauche sectionné, a été également hospitalisé.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LAMBRES
MEFAIT STUPIDE. — Mme Cambray, née Pauline Courmont, 39 ans, ménagère, demeurant quai Mirabeau, était couchée, lorsqu'au milieu de la nuit, elle fut soudain réveillée par un bruit de vitres brisées. Un malandrin venait de lancer une brique dans une fenêtre de la maison. Mme Cambray, dont le mari travaillait de nuit à l'usine de l'etroie, ne s'explique pas ce stupide méfait, dont l'auteur est inconnu.

La gendarmerie de Douai a ouvert une enquête.

VALENCIENNES

AU PARQUET

UN POIVRE... RECALCITRANT A DENAIN

Le sieur Karol Kapka, 34 ans, tailleur d'habits à Denain, était entré au cabaret Denuada, rue Lazare-Bernard ; comme on lui refusait à boire, Kapka brisa une glace d'une valeur de 200 francs.

Mis en état d'arrestation il se rebella ; conduit au violon, Kapka tut, a son réveil, gratifié de trois procès-verbaux pour ivresse, bris de clôture et rébellion.

Conduit ensuite au Parquet, il a été écroué.

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR A QUIEVRECHAIN

Les douaniers ont arrêté au lieudit « Le Kiosque » à Quiévrechain, le sieur Israel Kofter, 26 ans de nationalité polonaise porteur d'une valise remplie d'étiets neufs achetés à Liège et qu'il avait l'intention de vendre en France sans avoir payé de droits de douane.

Kofter, déféré au Parquet, a été écroué.

MENACES DE MORT A RAISMES

Le sieur Constant Tourailles, 46 ans, chauffeur, avait vécu pendant plusieurs années avec la nommée Laurent Maronet, 39 ans, ménagère, rue de Beuvrages, à Raismes.

Des discussions ayant surgi, Tourailles se rendit à Paris ; il revint hier à Raismes et demanda à la femme Maronet de reprendre la vie commune ; celle-ci refusa et méconnut Tourailles menaça de mort son ancienne amie.

La police procéda à l'arrestation du chauffeur, qui, après interrogatoire a été conduit devant M. le Procureur de la République à Valenciennes et écroué.

UN INCENDIE RUE DE L'HOPITAL-DE-SIEGE

Un incendie s'est déclaré, mardi, vers 5 h. 45 du matin, dans l'entreprise de menuiserie Guelton, 75, rue de l'Hôpital de Siège.

C'est Mlle Colette Guelton qui en se levant, aperçut une forte fumée, dans le cour, provenant de l'atelier de menuiserie.

Elle réveilla son frère et prévint les pompiers qui se rendirent sur les lieux ; plusieurs lances furent mises en batterie et vers sept heures les pompiers étaient maîtres du feu.

Les dégâts ne sont pas encore évalués approximativement ; ils sont couverts par plusieurs compagnies d'assurances et consistent notamment en marchandises et machines.

Les causes de ce sinistre ne sont pas nettement établies ; il semble pourtant qu'il serait dû à un court-circuit.

Sur les lieux on remarquait la présence de plusieurs conseillers municipaux. Le service d'ordre était assuré par M. Pas, commissaire central.

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

Au cours de la journée d'hier, des procès-verbaux ont été dressés par les agents de la police municipale contre L... J..., à Fresnes pour défaut de carte d'identité de marchand de bestiaux ; contre Q... S..., rue Saint-Jacques, pour déversement de matières fécales dans un égout ; contre M... G..., quai des Mines pour divagation de chien hargneux sur la voie publique ; contre C... E..., ; P... M..., avenue Desandrouins pour abandon non motivé du lieu de stationnement par chauffeur de taxi.

dans un chantier interdit où travaillaient plusieurs de ses compatriotes à des travaux de terrassement. L'intrus sollicita une cigarette qu'on lui refuse, puis, entama une conversation. Comme sa présence devenait gênante M. Géry Fontaine, surveillant, demeurant à Billy-Montigny l'invita à quitter immédiatement le chantier. Le Polonais devint menaçant et alors M. Fontaine dut recourir à la force, il asséna un violent coup de poing à l'étranger et si fort qu'il fractura la mâchoire.

Le blessé reçut des soins du docteur Bontemps qui le fit admettre à l'hôpital Dary à Hénin-Liétard.

SPORTS ET JEUX

CYCLISME

LA PEDALE DES FRANCS. — Dimanche 18 mai, sortie sur Douai. Départ à 8 h. Itinéraire : Tourcoing, Lille, Pont-à-Marcq et Douai, retour par la même route.

Les personnes désireuses de participer à cette excursion peuvent se présenter à l'heure du départ au siège, où le meilleur accueil leur est réservé.

Rappelons que pour être partie de la société, il suffit d'être présenté par un sociétaire et de verser une cotisation mensuelle de deux francs qui vous donne droit à la participation aux sorties, aux tourbons, banquet gratuit en fin d'année, standard aux jeunes sociétaires sous les drapeaux, etc...

Pour toute demande d'adhésion, s'adresser au siège de la Pédale des Francs, 63, rue de Paris, Tourcoing.

FOOTBALL

A.C. CROIX. — Pour fêter les succès dans les championnats, tant de l'équipe première que des équipes inférieures et la montée en promotion l'année prochaine, l'A.C.C. a décidé que son banquet-fête, aura lieu à l'estaminet de la salle des fêtes, à Croix, le samedi 31 mai. Les inscriptions seront reçues au siège, 58, rue de l'Egalité, à Croix, jusqu'au dimanche 25 mai.

A HALLUIN. — Un groupe d'amateurs de football vient de créer un club de supporters qui s'intitulera « Allez F.O.S. », lequel club aura son siège au Café Tierrie, rue des Ecoles, 57.

Le nouveau club se composera de trois catégories de membres : membres donateurs sans maximum de cotisations ; membres honoraires, cotisation minimale de 25 fr. ; membres actifs, cotisation de 12 francs.

La Commission est